

Compte-rendu de réunion

Objet : Réunion d'information sur le projet Caserne de pompiers & Base de police fluviale avec les riverains de la Cité Meissonnier

Date : 03.12.2020

Lieu : à distance

Intervenants :

Ville de Saint Denis

- M. Adrien Delacroix, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et aménagement durable, adjoint de quartier
- M. Shems El Khalfaoui, Adjoint au Maire en charge des Sports, développement économique, emploi et insertion, ESS, JOP, adjoint de quartier

SOLIDEO

- Mme Victoire Bernet-Forbin, Directrice Construction & Architecture
- M. Jérémie Fromont, Chef de projet
- Mme Julie Ducher, Chef de projet Communication/Participation
- M. Théo Barrière, Chargé de Communication/Participation

Préfecture de Police

- Mme Frédérique Keller

Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP)

- Lieutenant R.

Riverains

- M. Patrick Goslin, Président du syndicat des copropriétaires de la Cité Meissonnier
- Habitants de la Cité Meissonnier

Présentation du projet

Victoire Bernet-Forbin introduit la réunion en rappelant qu'il s'agit d'une réunion d'information des futurs riverains du projet de Caserne de pompiers et de base de police fluviale qui va être réalisée d'ici 2024 sur un terrain inoccupé à Saint-Denis, au nord de l'A86.

Jérémy Fromont présente le projet en rappelant tout d'abord qu'il répond à un besoin de secours et de sécurité du territoire. Ce projet permettra également de répondre de façon temporaire au besoin supplémentaire induit par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 en Seine-Saint-Denis. Ainsi, durant l'été 2024, le centre sera utilisé comme centre de secours et base flottante pour assurer la sûreté et la sécurité du Village des athlètes, situé de l'autre côté de l'A86.

Le calendrier de réalisation du projet prévoit un début des travaux en 2022 pour une remise des clés à la Préfecture de Police en mars 2024. Une phase d'adaptation pour mise en configuration définitive sera nécessaire après les Jeux, à fin 2024.

Ce projet, réalisé par la SOLIDEO, est cofinancé par cette dernière et la Préfecture de Police.

L'implantation du projet dans l'environnement actuel

Le projet proposé par l'architecte Nicolas Toury a été retenu mi-novembre et s'implantera sur le terrain au nord de l'A86, en limite de RD1/Quai de Saint-Ouen, à l'arrière du site Urba Parc et de la Cité Meissonnier.

Il se compose d'un bâtiment, d'une cour à l'arrière (accueillant une tour d'instruction pour l'entraînement des sapeurs-pompiers) ainsi que d'une zone de stationnement avec accès direct à la RD1. Un équipement flottant sur la Seine permettant les interventions fluviales complète le projet. Une passerelle au-dessus de la RD1 reliera le bâtiment à la base flottante. Elle sera uniquement accessible aux équipes de secours.

Jérémy Fromont indique que certains points du projet restent à préciser :

- Emplacement de la tour d'instruction
- Caractéristiques du mur arrière séparant la caserne et la Cité Meissonnier.

Il est précisé que le bâtiment étant entièrement en structure bois (façade en verre et maille métallique), le mode de construction permettra de limiter les nuisances durant le chantier.

L'information aux riverains

Julie Ducher indique que d'autres étapes d'information seront organisées en amont et pendant le chantier (flyers dans boîtes aux lettres, réunions d'information...).

D'ores et déjà, une adresse de contact est à disposition des riverains pour toute question : info-chantier@ouvrages-olympiques.fr.

Le site Internet www.projets.ouvrages-olympiques.fr est régulièrement mis à jour.

Les personnes souhaitant recevoir le compte-rendu des échanges sont invitées à indiquer leur adresse mail dans le tchat.

Questions et interventions des participants

Quelle sera la hauteur de la tour d'instruction ?

→ La SOLIDEO indique qu'elle fera 15 mètres.

Les riverains confirment qu'ils sont favorables à déplacer la tour vers le talus, plutôt que de la laisser à l'arrière du bâtiment.

Quid d'une construction/d'un aménagement pour limiter les nuisances sonores ?

→ La SOLIDEO précise qu'un mur d'enceinte d'environ 2,5-3m de hauteur effective permettra de séparer la base de la Cité Meissonnier. Ce mur pourra faire l'objet d'une végétalisation. Cet aménagement pourra faire l'objet d'échange avec les riverains qui souhaitent soumettre des idées.

Des arbres pourront-ils être plantés au niveau de la cour, à l'arrière de la caserne ?

→ La SOLIDEO répond que cela peut s'envisager, la partie environnementale du projet n'étant pas encore arrêtée. La SOLIDEO précise à ce titre que le bâtiment sera labellisé Biodiversity qui atteste de la prise en compte de la biodiversité dans le projet de construction. Néanmoins, l'usage de la cour arrière limitera la plantation d'arbre

Quid d'un mur antibruit le long de l'autoroute, côté talus/Cité Meissonnier ? La construction du mur antibruit de l'autre côté de l'autoroute ne va-t-elle pas ramener le bruit de la circulation vers la Cité Meissonnier ?

→ La SOLIDEO explique que ce type d'aménagement n'est pas prévu dans le cadre du projet de caserne présenté. La caserne en elle-même constitue un obstacle contre le bruit de l'autoroute et de la RD1. La SOLIDEO indique que la réalisation du mur antibruit de l'autre côté de l'autoroute est sous maîtrise d'ouvrage de la DiRIF (Direction des Routes d'Ile-de-France).

La Ville de Saint-Denis indique que ce sujet, déjà évoqué sous la précédente mandature, a été à plusieurs reprises remonté au niveau de l'Etat, en vain.

Les riverains craignent le bruit des sirènes de pompiers qui s'ajoutent au bruit existant.

→ Le Lieutenant de la BSPP indique qu'une estimation de fonctionnement a été faite dans le cadre de ce projet : entre 25 et 30 départs par jour sont attendus. Cela étant, la sirène est utilisée uniquement si le départ en intervention est bloqué et qu'il y a besoin de dégager la circulation rapidement. Concernant les sessions d'entraînement, elles se font toujours en journée. Les pompiers habitant eux-mêmes la caserne, ils font attention aux habitants riverains.

La SOLIDEO ajoute que pour l'efficacité des départs en intervention, un carrefour à feux sera créé avec le Conseil Départemental du 93 sur lequel la caserne aura la priorité pour pouvoir sortir rapidement.

Quels sont les effectifs attendus dans la caserne ?

→ Le Lieutenant de la BSPP répond qu'environ 30 personnes en simultané sont attendues dans la caserne.

M. Adrien Delacroix souligne que la Ville de Saint-Denis est attentive aux attentes et besoins des riverains. Elle suit ce projet de près. Elle se félicite notamment de la construction en bois qui va permettre un chantier plus propre. Avec ce projet, le terrain régulièrement occupé de façon illégale va enfin avoir une occupation utile pour le territoire.

M. Shems El Khalfaoui ajoute que les sessions de travail entre la Ville et la SOLIDEO sont constructives et permettent de préciser le projet dans le souci des préoccupations des riverains. Il rappelle notamment l'effort réalisé sur le déplacement de la tour d'instruction, idée de M. Goslin soutenue par la Ville et intégrée par la SOLIDEO.

M. El Khalfaoui indique que d'autres réunions d'information seront organisées sur le projet et durant le chantier.

M. Goslin rappelle que les riverains tiennent à la tranquillité du talus et ne veut pas qu'il devienne un lieu de balade.

→ La SOLIDEO confirme que le talus ne sera pas transformé en parc ou site de balade.

La Ville de Saint-Denis rappelle que jardins actuellement déployés se sont étendus au-delà de ce que le cadastre permet. La Ville travaille à la régularisation de ces terrains, ce sujet est donc hors compétence de la SOLIDEO.

M. Goslin a des questions sur les travaux de forage pour la géothermie.

→ La SOLIDEO indique que ces travaux sont réalisés par ENGIE/Plaine Commune Energie. Un rapide point d'information sera fait par ENGIE à ce sujet lors de la réunion publique sur le Village des athlètes le 9 décembre prochain. Une adresse mail de contact est d'ores et déjà mise en service par ENGIE pour répondre à toutes les questions : contact.pce@engie.com.

La Ville de Saint-Denis s'engage à ce qu'une réunion spécifique sur ce sujet soit organisée pour les riverains avec ENGIE.

**

→ Le présent compte-rendu est transmis aux personnes ayant indiqué leurs adresses mail et mis en ligne sur le site www.projets.ouvrages-olympiques.fr.